



## COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le jeudi douze décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Manneville-sur-Risle, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Isabelle DUONG, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : DUONG Maire, LAMY, JOSQUIN, ROUXEL Adjoints, BIERRY, CARLIER, NUTTENS, ROGERS, GAGNANT, PICHON, LACHEVRE, GIMBERT, Conseillers Municipaux.

Absents mais représentés par pouvoir : Monsieur Philippe BERTOIS donne pouvoir à Madame Florence ROUXEL

Madame Aurélie DEMARCY donne pouvoir à Monsieur Hervé JOSQUIN

Madame Florence DOHER donne pouvoir à Madame Isabelle DUONG

### Travaux SIEGE chemin Perrey Saint Mards de Blacarville/Manneville-sur-Risle

Madame le Maire informe le conseil municipal que cette question a été rajoutée sur table à l'ordre du jour initial pour délibération. Le conseil municipal l'a autorisé à aborder ce sujet.

Une première délibération le 13 décembre 2018 avait été prise à ce sujet dont les montants ont été finalisés par le SIEGE avec la répartition exacte des participations entre les communes de Saint Mards de Blacarville et Manneville-sur-Risle pour l'enfouissement des réseaux électriques téléphoniques et éclairage public.

Monsieur Hervé Josquin, Adjoint, rappelle que cette opération est portée par la commune de Saint Mards de Blacarville sur son enveloppe triennale attribuée par le SIEGE.

Le montant prévisionnel des travaux s'élèverait à 268 000 € TTC avec une participation financière estimée pour les communes de Manneville-sur-Risle à 45 000 € et pour Saint Mards de Blacarville à 25 000 €. Cette répartition a été établie en fonction du nombre des maisons situées sur chaque commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces montants et autorise Madame le Maire à signer la convention financière élaborée par Saint Mards de Blacarville.

### Occupation privative du domaine public machine à pains

Madame le Maire demande au conseil municipal de revoir la délibération prise le 24 octobre 2019 au sujet de la convention d'occupation du domaine public de l'installation de la machine à pains. La Préfecture de l'Eure nous a signalé que cette occupation privative ne peut être gratuite.

Madame le Maire propose un montant symbolique de 20 € pour l'année 2019, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité un montant annuel de 20 € et autorise Madame le Maire à signer cette convention pour une durée de quatre années.

### Etude rachat commerce "Café des Sports" route de Rouen

Madame le Maire informe le conseil municipal que depuis plusieurs mois des contacts ont été pris avec :

- le propriétaire du "Café des Sports" situé 5 route de Rouen, fermé pour cause maladie depuis plus d'un an, souhaite vendre son commerce à la commune,

- le responsable de la Chambre de Commerce Portes de Normandie,
- le chargé de mission pour le développement économique auprès de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle pour définir les différentes modalités à entreprendre
- le futur repreneur de ce dernier commerce de proximité qui est un jeune mannevillais.

Ainsi, Madame le Maire a demandé à Monsieur Pascal Gouix, Chargé de mission développement économique de la Communauté de Communes de venir exposer au conseil municipal la faisabilité et la potentialité de ce rachat.

Monsieur Pascal GOUIX explique aux conseillers que deux pistes sont à étudier :

1°) la commune rachèterait les murs du local commercial avec réalisation de travaux de réhabilitation avec une aide possible du Département de 20 % plafonnée sur un montant de 250 000 € soit 50 000 € maximum au titre du dernier commerce de proximité en milieu rural.

2°) le repreneur étant identifié, une aide de 10 % sur la valeur des murs serait possible au titre des fonds européens LEADER pourrait être également apportée à la commune.

Mais la condition, pour l'attribution envisageable de ces subventions, est qu'une étude d'opportunité soit réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Madame le Maire rappelle qu'au vu de la bonne gestion financière de la commune depuis de nombreuses années avec la baisse régulière de l'endettement de la commune depuis 2008 et pour conserver la capacité d'autofinancement à un même niveau que les années précédentes, la commune peut envisager sans problème de recourir à un emprunt.

Cet investissement servirait à tous les habitants et soutiendrait le commerce de proximité.

Madame le Maire précise qu'un rendez-vous est organisé la semaine prochaine avec l'organisme LEADER (fonds européens).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le lancement de cette étude et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette vente avec la Chambre de Commerce Portes de Normandie.

#### **Attributions définitives de compensation C.L.E.C.T.**

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Communes demandant que le rapport définitif de la C.L.E.C.T. (Commission d'Evaluation des Charges Transférées) soit présenté au conseil municipal avant le vote en conseil communautaire le 16 décembre.

De ce fait, Monsieur le Percepteur demande que les délibérations des attributions de compensation soient prises par chaque commune de la Communauté de Communes Pont Audemer Val de Risle.

Ainsi afin de permettre le règlement de 102 398.48 € au compte 739211 et d'après les éléments du budget communal 2019 il faut prévoir les délibérations suivantes :

- en dépenses de fonctionnement	
chapitre 014 compte 739211	- 37 600 €
chapitre 012 compte 6411	- 3 545 €
chapitre 65 compte 65541	- 28 419 €

---

69 564 €

- en recettes de fonctionnement 69 564 €  
compte 73211 - 93 193 €  
compte 7588 + 23 629 €

Ce montant de 23 629 € correspondant à la refacturation des charges d'eau, d'électricité, de gaz, d'affranchissement, de personnel, de tous les bâtiments scolaires et de restauration, à la Communauté de communes.

Suite à l'exposé du rapport définitif C.L.E.C.T., le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité celui-ci et accepte à l'unanimité les virements des comptes demandés.

### **Réhabilitation sanitaires école**

Monsieur Hervé Josquin, Adjoint, demande au conseil municipal son accord pour retenir l'entreprise mieux disante choisie par la commission "travaux" réunie le 09 décembre dernier sur les trois entreprises sollicitées sur cahier des charges, à savoir l'entreprise générale du bâtiment DUCLOS de Pont-Audemer pour un montant TTC de 63 731.40 €.

Ces travaux ne seront entrepris qu'aux vacances scolaires été 2020 et concerne la rénovation à neuf des toilettes et sanitaires du bâtiment maternelle comprenant la démolition maçonnerie, l'isolation et plâtrerie, le carrelage et faïence, la peinture, la plomberie, l'électricité.

Pour l'intimité et le confort des enfants, des cloisons avec portes seront installées dans ces nouvelles toilettes.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un dossier de demande de subvention D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) a été déposé par la mairie pour ce projet d'investissement pour une aide attendue de 40 % du montant hors taxes de 53 109 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de retenir l'entreprise mieux disante DUCLOS pour un montant TTC de 63 731.40 €.

### **Sente piétonne rue des Longs Champs**

Ce projet, inscrit dans le budget investissement 2019, avait été abordé lors de la réunion de conseil municipal du 03 septembre dernier. La commission "travaux" ayant retenue l'entreprise BONÉ.

Le devis d'enrobé à chaud de l'entreprise BONÉ de Saint Aubin de Scellon d'une surface de 1645 m<sup>2</sup> s'élève à 54 471 € TTC. A cela s'ajoute le devis BONÉ pour le rétrécissement de la voirie avec bordures sur 25 ml, le renforcement des entrées pour engins agricoles et zones de complaisance sur 100 m<sup>2</sup> environ pour 6 192 € TTC. Le devis BONÉ pour la signalisation s'élève à 4 002 € TTC. La haie de houx ne sera pas arrachée mais élaguée puis taillée par le service technique, les bassins seront réhabilités.

Ces travaux de terrassement devraient débuter, selon les conditions météorologiques, vers le 15 janvier prochain.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant global de 64 665 € TTC de l'entreprise BONÉ.

### **Création poste agent maîtrise principal**

Madame le Maire propose au conseil municipal de créer le poste d'agent de maîtrise principal.

L'agent de maîtrise titulaire donne entière satisfaction et remplit les conditions d'ancienneté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette création.

### **Prestation action sociale**

Comme les années précédentes, Madame le Maire propose la reconduction d'achat de chèques CADHOC pour 2019 pour un montant de 2 000 € pour le personnel communal dans le cadre de l'action sociale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité cette reconduction pour la somme de 2 000 € TTC.

### **Questions Diverses**

#### **Rappel des mesures "plan vigipirate renforcé" attentats**

Monsieur Hervé Josquin, Adjoint en charge de l'école, tient à rappeler aux associations et à l'école que le plan "vigipirate renforcé attentats" est toujours d'actualité et qu'il doit être appliqué systématiquement. Pour toutes manifestations se déroulant dans des lieux publics, la mairie doit être impérativement prévenue plusieurs jours à l'avance afin d'autoriser celle-ci et prévenir la préfecture des mesures de sécurité qui seront mise en place.

Ces mesures "plan vigipirate renforcé attentats" ont également été rappelées par la DDEN (Direction Départementale de l'Education Nationale) lors du conseil d'école du 19 novembre dernier.

#### **Travaux Queue du Renard**

Monsieur Hervé Josquin, Adjoint, informe le conseil municipal que les travaux d'aménagement à la Queue du Renard sont terminés, les réserves ont été levées. Un passage piéton a été réalisé aux frais de la commune, une commande de panneaux scintillants est en cours pour cet endroit ainsi que pour les Côtes Blanches.

#### **SDOMODE**

Madame Florence Rouxel, Adjointe, informe le conseil municipal qu'une semaine de lutte contre le gaspillage alimentaire a eu lieu au restaurant scolaire du 18 au 22 novembre dernier et donne les résultats de la collecte sur une moyenne journalière de :

- 108 repas servis pour des portions de 456 g avec un gaspillage relevé de 36.75 g/ jour.

La nomination de chefs de table pour les primaires par la responsable du restaurant scolaire a permis de diminuer ce gaspillage.

Madame Florence Rouxel, Adjointe, informe le conseil que seul un plat végétarien a été servi lors de cette collecte et non un menu. Cette obligation est entrée en vigueur depuis le 1er novembre 2019.

Madame le Maire remercie Mesdames Rouxel et Pichon ainsi que les enfants pour leur implication dans cette démarche participative.

Par ailleurs, Madame le Maire informe le conseil qu'une réflexion d'une cuisine centrale communautaire est à l'étude avec une distribution par circuits courts.

Madame le Maire rappelle que la restauration scolaire est de la compétence de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle depuis le 1er janvier 2017.

#### **Réunions SIEGE**

Monsieur Hervé Josquin, Adjoint, informe le conseil municipal que des réunions publiques en présence du SIEGE auront lieu :

- le jeudi 09 janvier 2020 à 18 h 30 dans la salle du conseil municipal de Manneville-sur-Risle concernant la 2ème tranche d'enfouissements des réseaux chemin de la "Futaie de Bonnebos" qui seront réalisés par le SIEGE.

- le mardi 21 janvier 2020 à 18 h 30 en mairie de Saint Mards de Blacarville pour les travaux par le SIEGE d'enfouissements électriques, téléphoniques et d'éclairage public sur le chemin Perrey.

### **Notification aide CAF**

Madame le Maire donne lecture du courrier de notification de la C.A.F. accordant une subvention forfaitaire de fonctionnement de 1 500 € au titre 2019 pour les actions menées dans le cadre du Projet Educatif Local et remercie celle-ci.

### **PESL**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le Projet Educatif Social Local (P.E.S.L) a été présenté aux élus de la Communauté de Communes le 12 décembre. Une convention territorialisée globale sera signée avec la C.A.F. pour une durée de 4 ans dans sa dimension sociale de la petite enfance jusqu'aux séniors. La réussite éducative pour tout le territoire est une mesure prioritaire.

Il reste maintenant à chiffrer les différentes actions à mener, à trouver d'autres partenaires susceptibles d'aider financièrement. Un ou des avenants pourront être rajoutés à cette convention, l'objectif est de trouver d'autres partenaires.

Concrètement, cette convention (CTG) servira à porter des investissements tels que la rénovation du centre de loisirs du Clos Normand ou l'acquisition de logiciels enfance.

Madame le Maire a demandé qu'une information destinée aux habitants sur le P.E.S.L. soit consultable sur un site.

### **Questionnement sur futur collège**

Madame le Maire informe le conseil municipal que lors du conseil d'administration du collège Louise Michel du 23 septembre dernier la question sur l'avancement du futur collège à Bourneville et sur le projet de création d'un gymnase a été abordé afin de pouvoir examiner les plans définitifs.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la pépinière d'entreprises située à la cartonnerie à Pont-Audemer est saturée et qu'une réflexion est menée avec la C.C.P.A.V.R. sur le devenir des bâtiments du collège actuel.

La piste d'espaces de co-working dans ces locaux est à l'étude, si le collège était transféré à Bourneville.

### **Fibre optique école**

Monsieur Hervé Josquin, Adjoint, informe le conseil municipal que le devis de raccordement à la fibre pour l'école a été signé pour une période de trois années.

### **Concours photos CME**

Monsieur Hervé Josquin, Adjoint, informe le conseil municipal, que le conseil municipal des Enfants a lancé un concours photos pour les habitants de Manneville-sur-Risle exclusivement sur le thème de la protection de la faune et de la flore.

Les dix plus belles photos seront exposées courant mai à l'arboretum sur des panneaux grand format.

### M.A.I.A.

Cela signifie Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie qui a pour but d'associer tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie et de leurs aidants.

Le Centre Communal d'Action Sociale, la mairie, peuvent servir de relais pour ce service à la personne en guidant les aidants dans cette approche.

Madame Florence Rouxel, Adjointe, et un agent d'accueil mairie ont suivi une formation afin de guider au mieux les mannevillais dans leurs démarches.

### Manifestations

Madame le Maire donne les différentes manifestations de décembre à février qui se dérouleront sur la commune.

Au vu de la réussite du concert gospel donné en septembre, une programmation pour le 19 janvier d'un nouveau concert gospel à l'église est prévue à 15 h 30 à l'église Saint Denis.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20 h 30 minutes.

